



Réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau

COMPTE RENDU

PRIGONRIEUX, SALLE DU CONSEIL
29 juin 2018

Ordre du jour :

- Point n°1. Retour sur les deux premiers volumes de l'état initial
- Point n°2. Présentation du volume dédié à « l'Etat de la ressource et des milieux »
- Point n°3. Territoire de Dordogne Atlantique et changement climatique : travaux prospectifs en cours
- Point n°4. Points d'actualités / Questions diverses

Etaient présents (6 membres) :

Collège des collectivités

(2 membres présents) :

M. Serge FOURCAUD, Président de la CLE, Maire de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières

M. Jean GALAND, Vice-Président de la CLE, Conseiller Départemental de la Gironde

Collège de l'Etat

(2 membres présents ou représentés) :

M. Philippe FAUCHET, représentant la Préfète de la Dordogne

Mme. Célia NIGAY, représentant l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Collège des usagers

(2 membres présents ou représentés) :

M. Georges BARBEROLLE, représentant l'association protection et avenir du patrimoine et de l'environnement en Dordogne

M. Thomas REYNIER, représentant Electricité de France

Excusés

Mme. Emilie DUBOIS, représentant l'Agence Française pour le Biodiversité

M. Nicolas SUGURE, représentant l'Agence Française pour le Biodiversité

M. Jean Marc GAROT, représentant la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Dordogne

Assistaient également à la réunion :

M. Bruno COUPRY, Bureau EAUCEA

Mme. Céline DEBRIEU LEVRAT, Conseil Départemental de la Gironde

Mme. Christine GUERIN, EPIDOR



Introduction

M. Serge FOURCAUD, Président de la CLE du SAGE Dordogne Atlantique, remercie les participants pour leur présence à cette troisième réunion du Bureau de la CLE.

Mme. Christine GUERIN, EPIDOR, complète ses propos en rappelant l'ordre du jour de la réunion et en indiquant que la présente séance a été ouverte à M. Bruno COUPRY du bureau EAUCEA. Cette invitation qui renvoie au point 3 de l'ordre du jour vise à fournir aux membres du Bureau présents une information éclairée sur la problématique du changement climatique et sa déclinaison à l'échelle du bassin de la Dordogne (en particulier de la basse Dordogne).

- Une animation de territoire mettant l'accent sur les rencontres bilatérales avec les acteurs du territoire. Un choix de report des commissions thématiques pour favoriser ces moments d'échange et la co-construction de l'état initial
- Une prise en compte des autres démarches locales, en particulier des SCoT et des autres SAGE voisins du SAGE Dordogne Atlantique (Dordogne amont, Isle-Dronne, Estuaire et milieux associés, Nappes profondes de Gironde, Vallée de la Garonne)
- Une réciprocité d'échange et d'implication entre SAGE et autres démarches locales à faire valoir
- Une rédaction partielle de l'état initial (volumes 1 et 2)



Point n°1. Retour sur les deux premiers volumes de l'état initial

Mme. Christine GUERIN rappelle l'articulation, en quatre volumes, du document d'état initial du SAGE, chacun étant respectivement dédié à :

- L'histoire et l'identité du territoire (volume 1)
- L'aménagement du territoire et ses évolutions (volume 2)
- Les usages de la ressource et les milieux aquatiques (volume 3)
- L'état de la ressource et des milieux, objet principal de la réunion du jour (volume 4).

Après avoir mentionné la précédente réunion de Bureau, en date du 20 décembre 2017, durant laquelle les volumes 1 et 2 ont été présentés, elle en évoque les principaux enseignements. Monsieur Serge FOURCAUD demande à ce que dans la photographie faite du territoire en matière économique, le secteur touristique soit bien souligné et rappelle à cette occasion que le Contrat de rivière, qui a précédé au SAGE, avait inscrit le développement touristique comme volet à part du contrat de milieu. Mme. Christine GUERIN conforte cette idée et, à cet effet, indique que l'usage touristique sera amplement développé dans le volume 3 de l'état initial.

Elle conclut en indiquant, qu'à l'exception d'une mention de la part d'EDF, ces deux premiers volumes n'ont pas fait l'objet de remarques complémentaires du Bureau consulté à cet effet. Les membres présents s'accordent sur le fait que ces rapports peuvent être considérés comme validés par le Bureau. Aussi, par souci d'implication de la CLE et de dynamique de la démarche, ils demandent que ceux-ci soient désormais transmis aux membres de la CLE pour consultation et avis définitif. Mme. Christine GUERIN stipule qu'il en sera ainsi après rédaction complémentaire d'une synthèse pour chaque chapitre.

- Des rencontres d'acteurs très bien perçues et à faire perdurer dans le temps

- Des questions, thématiques fortes qui ressortent des échanges et qui pourraient donner lieu à l'organisation ultérieure d'atelier thématique de réflexion/discussion

- Des EPCI à rencontrer afin de garantir leur compréhension de la démarche SAGE mais également leur prise en compte et adoption de l'outil

- Un projet de territoire à construire ensemble et avec imagination pour un territoire durable



Point n°2. Présentation du volume dédié à « l'Etat de la ressource et des milieux »

Mme. Christine GUERIN indique avoir mis à disposition des membres du Bureau présents, à l'occasion de la séance, un support de présentation enrichie de slides qui ne seront pas détaillés oralement mais qui pourront servir aux membres de la CLE d'outils de compréhension. L'articulation de la présentation donne l'occasion d'aborder les questions de :

- **Qualité des eaux de surface et souterraines**
- **Quantité des eaux de surface et souterraines**
- **Milieux naturels (sous l'angle de l'eau).**

L'ensemble des points exposés fait écho au contenu du volume 4 de l'état initial relatif à « l'Etat de la ressource et des milieux » transmis au Bureau un peu moins de 15 jours avant la réunion du jour.



Un rappel méthodologique complète, le cas échéant, les principaux résultats et/ou les conclusions énoncés pour chaque thématique et sous-thématique abordées.

Observations et/ou questionnements suscités par cette présentation de la part des présents :

A propos de la qualité des eaux de surface et souterraines :

Sur le plan de la contamination des eaux de surface (et souterraines) par les phytopharmaceutiques, Monsieur Jean GALAND s'interroge sur l'idée de ne pas concentrer d'énergie, dans le futur, sur les métabolites de substances interdites. Mme. Célia NIGAY indique que cette position est soutenue par l'Agence de de l'Eau Adour Garonne qu'elle représente s'agissant de dérivés de dégradation de molécules qui, normalement, ne se retrouvent plus sur le marché français. Elle confirme l'intérêt qu'il y a à agir sur les substances actives omniprésentes dans les eaux, même si leurs teneurs ne sont pas aujourd'hui supérieures à valeurs seuils environnementales. Monsieur Serge FOURCAUD complète ces propos en indiquant qu'à défaut de réglementation, le SAGE devait œuvrer à la conscience des populations face aux enjeux environnementaux et notamment face à la nécessité d'adopter des positions « préventives » en matière d'emploi des phytopharmaceutiques.

Concernant la qualité des eaux de surface et leur contamination par les éléments métalliques, M. Philippe FAUCHET relève qu'une partie des apports en Arsenic jusqu'à la Dordogne se font via la Vézère (en lien avec l'agglomération de Brive). M. Georges BARBEROLLE, représentant de l'APAPE en Dordogne, souligne cette influence Dordogne-Vézère dans le secteur de Limeuil.

M. Philippe FAUCHET, représentant de la Préfecture coordinatrice, apporte des compléments concernant la démarche de classification des zones vulnérables nitrates, en particulier de la révision en cours de ces zones. Et d'ajouter notamment que la zone vulnérable nitrates définie pour la nappe des alluvions de la Dordogne – secteur de Saint-Avit-et-Saint-Nazaire – n'était pas retenue dans la nouvelle version de zonage compte tenu du retrait, pour « non représentativité » d'un point de suivi sur ledit secteur. Il confirme néanmoins la tendance à la baisse de la qualité des eaux de cette nappe et l'importance d'enrayer ce phénomène, ou tout du moins, d'y veiller. Il s'accorde par ailleurs sur le fait que cette nappe nécessiterait un renforcement de son suivi via, entre autre, une densification de son réseau de suivi.



A propos de la quantité des eaux de surface et souterraines :

Plusieurs membres du Bureau présents demande que soit confirmée l'affirmation selon laquelle le bassin de la Dordogne connaît « un taux de maîtrise hydrologique et donc d'artificialisation potentielle, le plus important d'Adour-Garonne ». M. Thomas REYNIER fait remarquer que le barrage hydroélectrique de Bortles-Orgues est le plus important de tous ceux existants sur les bassins Garonne-Dordogne. M. Bruno COUPRY allègue l'échelle à laquelle renvoie cette affirmation ; elle lui semble juste pour l'axe Dordogne au regard de l'axe Garonne. Dans le global, à savoir l'échelle des grands bassins versants – Garonne, Dordogne – cela reste à vérifier.

Aucune réponse adressée en retour des demandes écrites.

NB : à noter une erreur dans la présentation concernant le régime hydrologique de la Dordogne. « Selon estimation, les grands barrages contrôlent 49% du bassin de la Dordogne à Bergerac » et non « 19% » comme écrit (Source : PGE Dordogne Vézère, EAUCEA janvier 2006).

Les bassins hydroélectriques		BV (km ²)	Apport moyen annuel	
		En surface	Débit en m ³ /s	Volume en million de m ³
Haute Dordogne	La Dordogne à Argentat	4 420	106	3 343
Maronne	La Maronne à Argentat (Pont de Basteyroux)	821	20,4	643
Cère	La Cère à Biers-sur-Cère (Bretenoux)	1 096	26,6	839
Vézère	La Vézère à Uzerche	601	15,2	479
Total		6 938	168,2	5 304
La Dordogne à Bergerac		14040	278	8 767
Part du bassin hydroélectrique à Bergerac		49%	61%	61%

Tableau 1 : Contrôle hydroélectrique du régime de la Dordogne et de ses principaux affluents équipés (Source : PGE Dordogne Vézère, EAUCEA janvier 2006)

M. Thomas REYNIER, représentant d'EDF, indique qu'en complément des sites VIGICRUES et Info Crues, EDF est en cours de développement d'un site Internet spécifique devant permettre une meilleure appréciation des niveaux d'eau en fonction de la gestion faite des barrages. Mme. Christine GUERIN complète l'information en indiquant que les populations de l'aval du bassin sont soucieuses de connaître l'évolution des débits de la Dordogne au regard notamment des éclusées. Ceci répond à un objectif d'optimisation de gestion des ouvrages hydrauliques complémentaires aux digues et d'anticipation, au mieux, de potentiels surcotes. Les populations les plus concernées sont celles en zones de palus où la faible altimétrie, conjuguée à l'influence maritime, les expose plus fortement aux inondations fluvio-maritimes.

A propos des milieux naturels :

Mme. Célia NIGAY fait remarquer, concernant les modifications des profils et plus globalement des conditions géomorphologiques des cours d'eau affluents, qu'un retour « à l'équilibre » de ceux-ci est vraisemblablement impossible. Elle renvoie à ce propos au rapport de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne intitulé « Identification des cours d'eau ruraux recalibrés du bassin Adour-Garonne et définition d'une stratégie d'accompagnement des maîtres d'ouvrage compétents sur ces cours d'eau » (janvier 2018). Ledit rapport met en outre en exergue que les évolutions et impacts constatés ne découlent pas uniquement des travaux en rivière (recalibrage, rectification, etc.) mais aussi des travaux et aménagements ayant concerné le lit majeur (voire la majeure partie des bassins versants : remembrement et drainage des parcelles, mécanisation des pratiques culturales, ..) ce qui concoure à l'idée d'une quasi-impossibilité de retour en arrière.

En conclusion, les membres du Bureau se disent partager les éléments de présentation de l'état initial objets de la réunion. Mme. Christine GUERIN demande que tous les avis et commentaires sur les documents transmis lui soient adressés courant août au plus tard.

- Un document d'état initial composé de 4 volumes distincts dont les 2 premiers, d'ores et déjà rédigés et validés par les membres du Bureau, sont à transmettre à la CLE pour avis définitif (sur demande conjointe de l'AEAG et de la Préfecture coordinatrice)

- Des éléments d'analyse sur « l'Etat de la ressource et des milieux naturels » que les membres du Bureau partagent et apparaissent parfaitement représentatifs de la réalité de terrain





Point n°3. Territoire de Dordogne Atlantique et changement climatique : travaux prospectifs en cours

Mme. Christine GUERIN, indique que le territoire de Dordogne Atlantique bénéficie aujourd’hui de deux démarches prospectives, en cours, sur le changement climatique :

- Le projet « *Dordogne 2050* » porté par l’établissement EPIDOR (à l’échelle de l’intégralité du bassin versant de la Dordogne) ;
- Le projet « *Agriculture et changement climatique* » porté par la Chambre d’Agriculture de la Dordogne (à l’échelle du département de la Dordogne).

Ceux-ci proposent une ou des projections des territoires d’étude à moyen terme sous l’angle du changement climatique.

M. Bruno COUPRY, du bureau d’études EAUCEA, présente à l’ensemble des membres présents des éléments de compréhension du processus global de réchauffement climatique ainsi que des éléments d’analyse plus ciblés sur le territoire de Dordogne Atlantique. Parmi ceux-ci :

- Un abaissement critique des débits des cours d’eau affluents de la basse Dordogne ;
- Une modification des conditions d’exploitation de la vigne à attendre : déplacement de la frontière d’indice d’Huglin de 1850, des cépages actuels qui ne seront plus dans leurs températures de confort, ...

Messieurs Serge FOURCAUD et Jean GALAND expriment leur intérêt pour ce sujet et, comme les autres membres présents, font l’amer constat d’une nécessaire adaptation du territoire aux évolutions climatiques en cours.

Tous confirment leur intérêt à disposer d’éléments de déclinaison tangibles et compréhensibles du changement climatique à l’échelle du périmètre du SAGE. Mme. Christine GUERIN rappelle à cet effet le séminaire du 11 juillet 2018, au Pôle international de la Préhistoire des Eyzies, sur « *Dordogne 2050 : prospective territoriale à l’échelle du bassin de la Dordogne* » et convie chacun à y participer.

Mme. Christine GUERIN expose brièvement le projet porté par la Chambre d’Agriculture de la Dordogne et se voulant proposer une prospective de l’agriculture en Dordogne à l’horizon 2050. Dans cette perspective, il est proposé une déclinaison de ce que sera le climat ainsi qu’une analyse de l’adéquation cultures actuelles-climat (quid de cette adéquation en 2050 ?). Ce dernier point implique la création de « modèles » d’aide à la décision par type de cultures (cultures annuelles et pérennes) selon plusieurs scénarii climatiques (humide, intermédiaire, sec).

Culture	Echelle	Méthode	Résultats principaux
Cultures annuelles (maïs et blé)	Dordogne	Bilan hydrique	Exacerbation des tendances montrées en 2014
Arboriculture - Noix - Pomme	- Dordogne - Bergeracois	Méthodes basées sur dire d’experts	- Pas de risque majeur à prévoir - Problèmes possibles sur la période future
Prairies permanentes	Dordogne	Herbsim	Quelques zones plus favorables Pas de remise en question future

Tableau 2 : Exemple de résultats tirés des « modèles » développés par type de culture et selon trois scénarii climatiques distincts

- L’intérêt confirmé de l’information/la formation des membres du Bureau sur le changement climatique ainsi que ses déclinaisons/incidences à l’échelle de la basse Dordogne
- Une thématique de réchauffement climatique qui met notamment l’accent sur la précarité de la ressource en eau en Dordogne Atlantique et sur l’évolution des usages-des pratiques rendue nécessaire dans un avenir proche
- Un sujet nécessitant de bien être pris en considération dans le projet de territoire à construire dans le cadre du SAGE

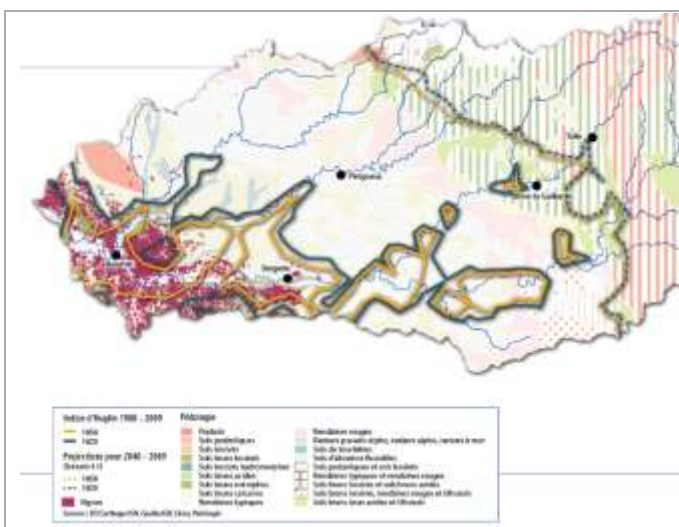


Figure 1 : Déplacement de la frontière d’indice d’Huglin de 1850, secteur de la basse Dordogne (Source : Dordogne 2050 EAUCEA, 2018)





Point n°4. Points d'actualité / Questions diverses

Quatre points d'actualité sont évoqués par Mme. Christine GUERIN :

- Réunion Inter-SAGE (21 septembre 2017) : l'opportunité d'une cohésion inter-bassins autour d'enjeux communs
- Cartographie des cours d'eau de Dordogne : des demandes de déclassement des cours d'eau par la filière agricole
- Comité d'Orientation de l'OUGC (16 juin 2018) : la gestion des prélèvements ; un objectif d'équilibre à 2021 pour les bassins déficitaires. Présence et intervention du Président de la CLE du SAGE Dordogne Atlantique
- Derniers événements d'inondation (mai/juin 2018) : un rappel de l'exposition des territoires aux inondations. Une conjoncture de fortes pluviosités, de ruissellement, voire de sous-dimensionnement des réseaux pluviaux.





Adresse

EPIDOR

Place de la Laïcité, 24 250 Castelnau-la-Chapelle

05 53 29 17 65 / eptb-dordogne.fr

Contact

Christine GUERIN

Animatrice du SAGE Dordogne Atlantique

06 30 53 96 64

